

AFFAIRE N° 22

ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE BOIS-DE-NEFLES

AUTORISATION DE LANCER DES APPELS D'OFFRES

* POUR LE DOUBLEMENT DU REFOULEMENT DES RESERVOIRS DE MOUFIA ET ARNOULD,

* POUR LE RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DE STOCKAGE DU RESERVOIR DE MOULIN-A-VENT

Gabriel ARMOUDOM donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 15 décembre 1988 (affaire n° 31), le Conseil Municipal avait adopté le projet de renforcement du réseau d'alimentation en eau potable des secteurs de Moufia et de Bois-de-Nèfles, estimé à 26 000 000 F.

Une première tranche de travaux, actuellement en cours, consiste à créer un nouvel étage de distribution au-dessus du Réservoir Arnould, pour un montant de 4 000 000 F.

La Municipalité envisage de poursuivre ce programme en 1990, par l'exécution d'une nouvelle tranche de travaux :

- doublement du refoulement des réservoirs de Moufia et Arnould ;
- renforcement de la capacité de stockage du réservoir de Moulin-à-Vent.

Le montant global de ces opérations est estimé à 7 000 000 F.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ces projets ;
- de m'autoriser :
- * à lancer les appels d'offres, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au B.P. 1990 ;
- * à passer des marchés avec les entreprises retenues par la Commission chargée de l'ouverture des plis ; à prendre toutes mesures utiles (notamment, la possibilité d'engager les travaux au-delà de la masse initiale, jusqu'à concurrence des crédits qui auront été inscrits au B.P. 1990 pour ces opérations) ;
- * en cas de résultats infructueux, à traiter par marchés négociés ;
- * à solliciter toutes subventions éventuelles.

Emmanuel HOARAU donne lecture de l'avis des Commissions.

Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, et FINANCES

Avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Fait à Saint-Denis,
Le 23 DEC. 1989

Le Secrétaire Général Adjoint
François NEYRA

